

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 14/011/2005 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 117/05 (MDE 14/010/2005 du 9 mai 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION AU SECRET / CRAINTES DE TORTURE

IRAK **Rebwar Arif (h), secrétaire général de la Fédération internationale des réfugiés irakiens, âgé d'une quarantaine d'années**

Londres, le 12 mai 2005

Rebwar Arif a été libéré le 10 mai et a pu retourner chez lui, à Sulaymaniyah, dans le nord de l'Irak. Il était détenu au secret depuis le 5 mai, après s'être montré critique à l'égard de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), l'un des deux principaux partis kurdes, qui contrôle une région du nord de l'Irak.

Selon les informations recueillies, aucune charge n'a été retenue contre lui. Amnesty International s'efforce d'obtenir des précisions quant au traitement qu'il a reçu en détention.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*